



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° PC 012 210 22 U1001

date de dépôt : 30 juin 2022

demandeur : Monsieur ICHES BRUNO

pour : **Agrandissement et rénovation d'une
maison individuelle existante**

adresse terrain : **lieu-dit LE THERON, à Saint-
André-de-Najac (12270)**

Commune de Saint-André-de-
Najac

**ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Saint-André-de-Najac,
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 30 juin 2022 par Monsieur ICHES BRUNO demeurant lieu-dit LE THERON, Saint-André-de-Najac (12270);

Vu l'objet de la demande :

- pour Agrandissement et rénovation d'une maison individuelle existante ;
- sur un terrain situé lieu-dit LE THERON, à Saint-André-de-Najac (12270) ;
- pour une surface de plancher créée de 22 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie en date du 30 juin 2022 de l'avis de dépôt de la présente demande;


ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Saint-André-de-Najac le: 04/08/2022

Le maire


Christophe Dega